

PROCÉDURE DE CANDIDATURE 2026/2027 À L'EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA

CRÉATION DE VOTRE DOSSIER :

Vous devez constituer votre dossier en ligne sur l'application eCandidat.

1. Vous devez saisir en ligne votre dossier de candidature
2. Sélectionnez le centre de candidatures « Droit Institut Études Judiciaires » puis sélectionnez la formation « Examen d'entrée au Centre formation professionnelle des Avocats »
3. Consultez fréquemment votre messagerie électronique : à chaque étape des phases de la procédure, des messages vous sont adressés pour vous tenir informés des traitements de votre dossier.
4. Vous recevrez un message électronique vous informant de la réception de votre dossier. Si votre dossier est incomplet, vous devez vous connecter sur eCandidat pour connaître les pièces manquantes ou incomplètes et redéposer les pièces.
5. Les demandes sont étudiées par la commission d'admission de la Faculté de Droit.
6. Après étude de votre dossier par la commission, vous recevrez un message vous informant de la suite donnée à votre candidature (avis favorable, défavorable, liste complémentaire...).
7. Les étudiants qui ont reçu un avis favorable doivent se reconnecter pour confirmer leur demande d'inscription ou se désister.
8. Les étudiants qui ont confirmé reçoivent un message indiquant qu'ils sont autorisés à s'inscrire et une information sur les modalités d'inscription.
9. Si vous êtes étudiant venant d'une autre université française et que votre candidature est acceptée, vous devez effectuer le transfert de votre dossier de votre université d'origine vers l'Université Grenoble Alpes.

[Connectez-vous à l'application eCandidat](#)

Liste des pièces à fournir à votre dossier de candidature

1. Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport)
2. Pour les étudiants de la Faculté de droit de Grenoble : relevés de notes ou attestation de réussite ou du diplôme permettant de se présenter à l'examen (M1 ou M2 de Droit français)
3. Pour les étudiants issus d'autres universitaires françaises : relevés de notes ou attestation de réussite ou du diplôme permettant de se présenter à l'examen (Licence, M1 ou M2 de Droit français).

Important : la validation de l'année en Master 1 devra être jointe à votre dossier au plus tard le 31 juillet.

Attention :

La préparation à l'examen du CRFPA dispensée par l'IEJ ne fait pas l'objet d'un dossier de candidature. Il s'agit d'une formation qui est **facultative et qui est proposée en option**. Si vous souhaitez suivre cette formation, vous devrez, sous réserve d'acceptation de votre candidature à l'examen, effectuer votre demande en adressant un mail à droit-crfpa@univ-grenoble-alpes.fr afin que nous vous communiquions en retour la procédure.

L'inscription à cette préparation est obligatoire si vous envisagez de réaliser un stage conventionné

Stage possible à la condition de suivre obligatoirement un cursus de formation dont le volume pédagogique d'enseignement est de 200 heures minimum par année d'enseignement (article D124-2 du code de l'éducation).